



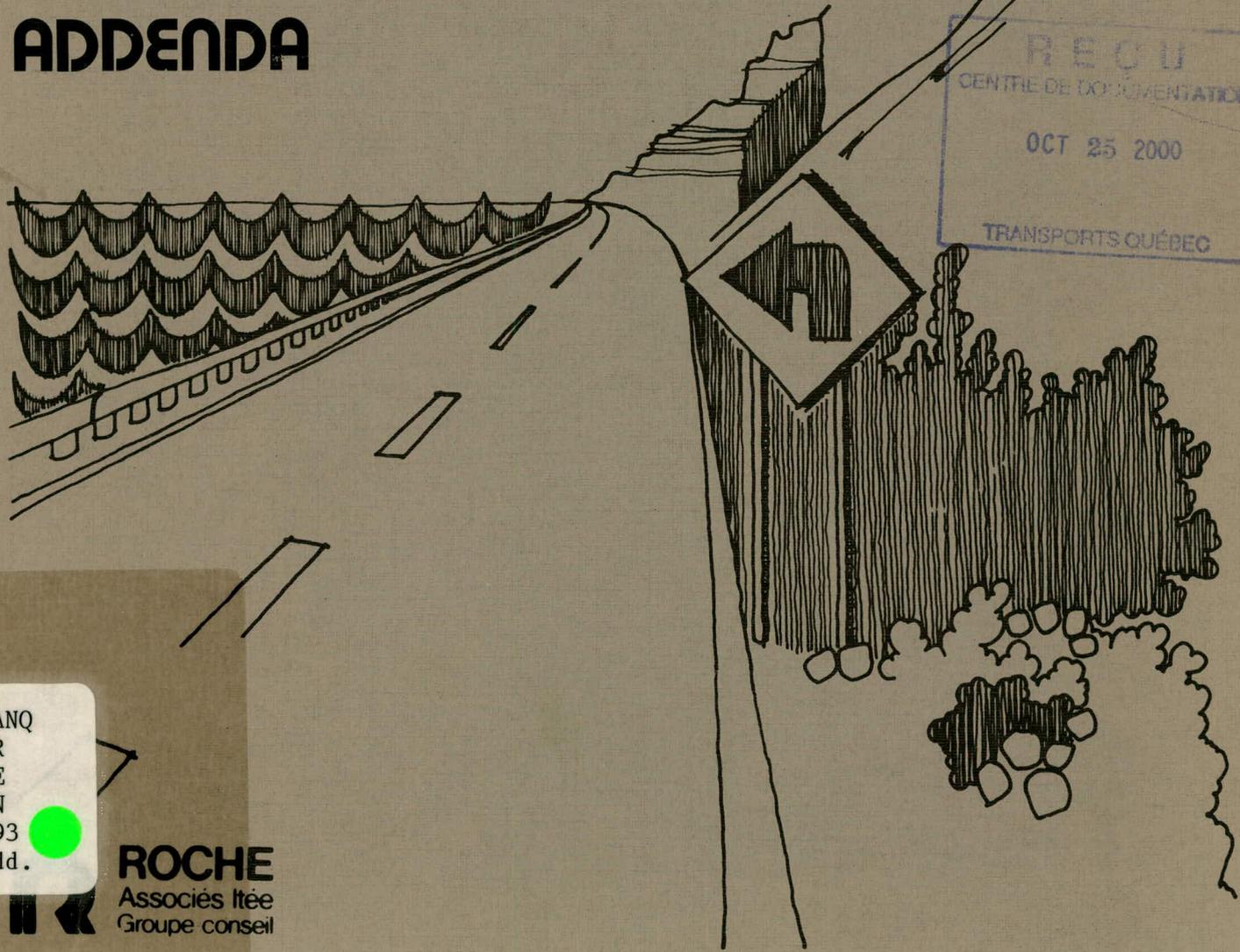
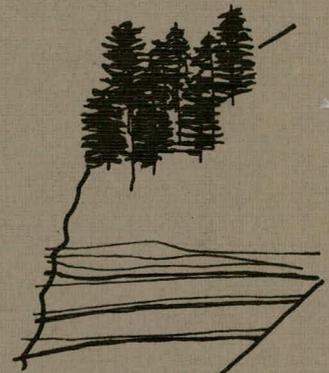
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PROPOSITION D'UN PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE LA ROUTE 132

Tronçon
Saint-Joachim de Tourelle
à L'Anse à Valteau

ADDENDA



CANQ
TR
GE
EN
693
Add.

ROCHE
Associés ltée
Groupe conseil

612018

Sainte-Foy 1981.01.19

Ministère des Transports
Service de l'Environnement
Direction Expertises et Normes
255, rue Crémazie est, 9e étage
MONTREAL, (Québec) H2M 1L5

Compétence de: Monsieur Daniel Waltz, chef de service

Sujet: Proposition d'un Programme de mise en oeuvre
Aménagement paysager des abords de la route 132
Tronçon Saint-Joachim de Tourelle - L'anse à Valteau
N/Réf.: 0667-0336-0005

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous soumettre de nouvelles propositions concernant le devis de travail présenté en octobre 1980 et dont le sujet est cité en titre.

Nous espérons que l'une ou l'autre pourra rencontrer votre approbation et nous demeurons à votre entière disposition pour vous fournir toute information additionnelle qui pourrait vous être utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

ROCHE ASSOCIES Ltée

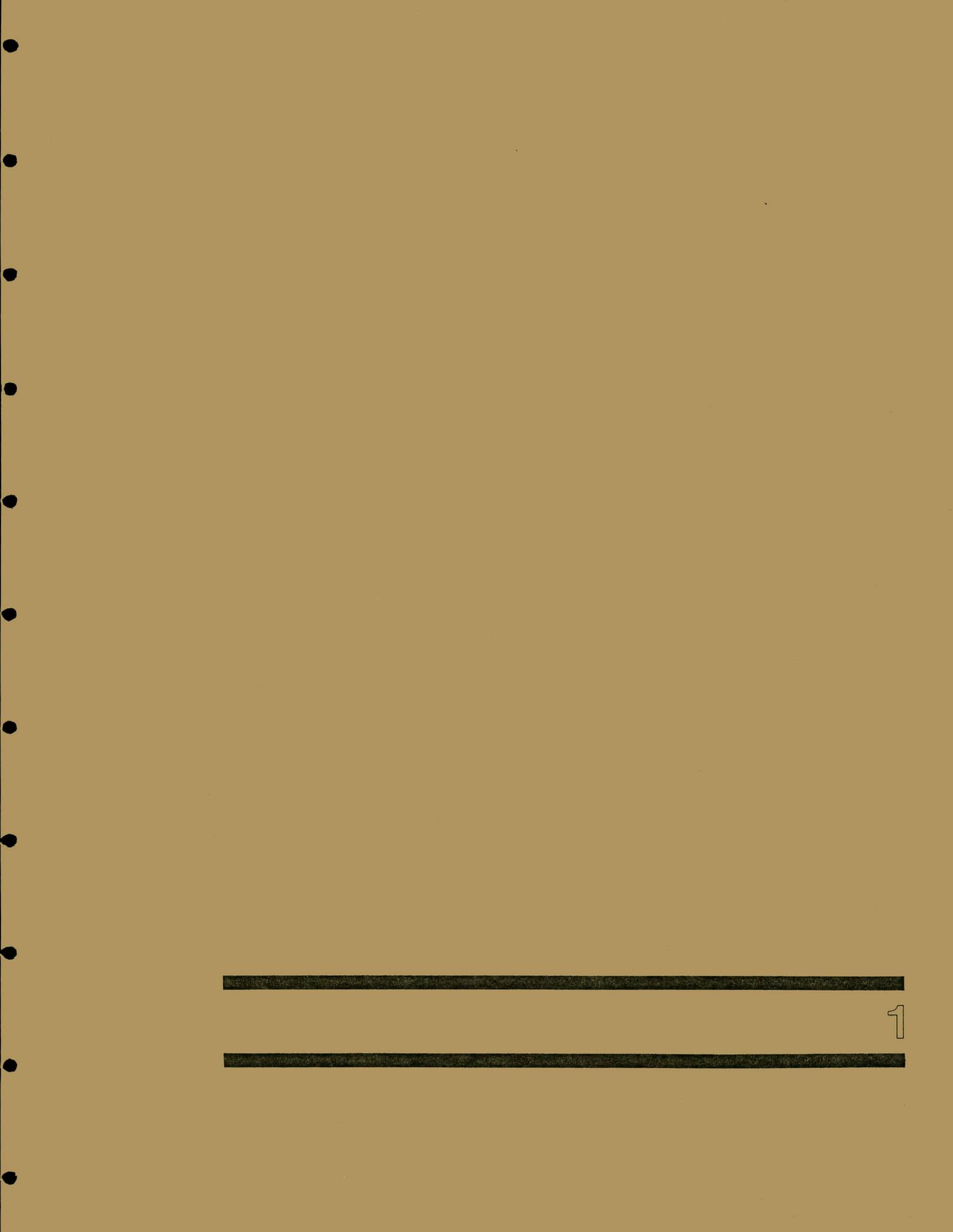


Elisabeth Boulet Clément
pour Richard Morency, ingénieur et urbaniste
Directeur de la division Urbanisme et
Aménagement du territoire



c.c. MM. Richard Morency, Urbanex Inc.
Pierre Lacroix, Directeur, div. Environnement

CANQ
TR
GE
EN
693
Add.



1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 BUT ET OBJECTIF DU PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

Le ministère des Transports du Québec, dans le contexte du projet de réaménagement de la route 132, a réalisé une étude portant sur l'écologie du milieu récepteur du nouveau tracé. Cette étude, effectuée par le Groupe Roche Associés Ltée, a permis, d'une part, d'identifier les impacts environnementaux et d'autre part, de préciser les mesures correctives qui devraient s'appliquer.

Les propositions suivantes s'inscrivent dans la suite logique de l'étude déjà effectuée et elles visent à établir un Programme de mise en oeuvre d'aménagements paysagers le long de la route 132 dans les secteurs en voie de réaménagement.

L'application des mesures correctives permettra d'atténuer ou d'éliminer les impacts, d'intégrer les nouvelles infrastructures au paysage environnant, d'augmenter l'intérêt visuel des abords de la route et de mettre en valeur certains paysages. Aussi l'objectif de ce Programme de mise en oeuvre est-il de fournir l'ensemble des données techniques nécessaires à la réalisation des aménagements d'une part, et d'autre part, d'assurer toute l'expertise professionnelle essentielle au bon déroulement des travaux.

1.2 PROPOSITIONS D'ÉTUDE

Dans le contexte d'une extension du mandat initial, "Etude d'impact et mesures de mitigation", deux possibilités se présentent actuellement à nous pour l'élaboration d'un Programme de mise en oeuvre. Puisque ces propositions font suite au premier devis de travail, qui présentait des composantes A, B et C, le présent devis fera état des composantes D et E.

1.2.1 Composante D - 1ère proposition

- Localisation des secteurs d'intervention

Cette composante comprend 4 secteurs:

- . De Ruisseau-Castor à l'ouest de Cap-au-Renard
- longueur: 3,9 km. Dossier: 132-15-01-B;
- . De l'est de Cap-au-Renard à l'ouest de Sainte-Marthe
de Gaspé - longueur: 4,0 km. Dossier: 132-15-02-A;
- . De l'est de Sainte-Marthe de Gaspé à l'ouest de Marsoui
- longueur: 5,64 km. Dossier: 132-15-02-C;
- . De l'est de Gros-Morne à Manche-d'Epée - longueur: 7,7 km.
Dossier: 132-15-06-A.

L'ensemble de ces secteurs totalise 21,24 km.

- Devis de travail

Les étapes à réaliser pour les quatre secteurs sont:

- . Etudes préparatoires;
- . Esquisses, devis et estimation préliminaires des coûts;
- . Plans et devis de réalisation.

Ces étapes sont décrites aux articles 2.1, 2.2 et 2.3.

1.2.2 Composante E - 2e proposition

- Localisation des secteurs d'intervention

Cette composante touche sept secteurs:

- . Petite-Tourelle - Elaboration des mesures de mitigation pour les bancs d'emprunt. Dossier: 132-15-01-A;
- . De Ruisseau-Castor à l'ouest de Cap-au-Renard. Préparation des esquisses préliminaires pour l'aménagement paysager des abords de la route. Longueur 3,9 km. Dossier: 132-15-01-B;
- . Petit Cap Percé - Aménagement paysager (belvédère). Dossier: 132-15-02-C;
- . Mont-Saint-Louis - Réaménagement paysager du secteur résiduel dans la baie. Dossier: 132-15-04-B;
- . Anse-Pleureuse - Réaménagement paysager du secteur résiduel dans la baie. Dossier: 132-15-04-D;
- . Anse de la rivière Madeleine - Elaboration des mesures de mitigation pour le site de la sablière;
- . Grande Vallée - Aménagement paysager - sentiers et belvédère au Cap Barré.

- Devis de travail

Les étapes à réaliser pour l'aménagement de ces sites sont:

- . Etudes préparatoires;
 - . Esquisses, devis et estimation préliminaires des coûts.
- Ces étapes sont décrites aux articles 2.1 et 2.2.



2. DEVIS DE TRAVAIL

2.1 ÉTUDES PRÉPARATOIRES (COMPOSANTES D ET E)

Ces études comprennent l'ensemble des données essentielles à l'établissement des bases de la préparation des plans et devis pour l'aménagement paysager des abords de la route 132. Une analyse des sites et certains relevés, dont une identification des espèces végétales indigènes et des revêtements de sol, seront effectués le long du corridor visuel.

La vérification de la topographie, des superficies et des pentes sera faite à partir des plans de base à l'échelle 1:1000, fournis par le ministère des Transports. Si des relevés supplémentaires s'avéraient nécessaires au bon déroulement des travaux, les coûts ainsi entraînés seraient défrayés par le client. Toute modification majeure du tracé entraînerait également des augmentations dans les coûts.

2.2 ESQUISSES, DEVIS ET ESTIMATION PRÉLIMINAIRES DES COÛTS (COMPOSANTES D ET E)

A cette activité s'inscrit:

- . La formulation d'un concept général et sa présentation par le moyen d'esquisses.
- . L'élaboration du plan général d'aménagement (pour les abords de route, les haltes routières, les secteurs résiduels, etc.) et sa présentation par le moyen de dessins préliminaires.
- . La préparation d'un devis sommaire, énumérant brièvement les matériaux proposés.

- . La préparation d'une estimation préliminaire.

Ces documents seront consignés dans un rapport écrit et présentés au ministère des Transports du Québec pour approbation.

2.3 PLANS ET DEVIS DE RÉALISATION (COMPOSANTE D)

Cette étape du travail débute à la suite de l'approbation des esquisses préliminaires par le ministère des Transports.

Elle comprend:

- . La préparation des dessins propres aux besoins de la construction.
- . La préparation des devis et des documents d'appel d'offres.
- . La révision, s'il y a lieu, de l'estimation préliminaire.
- . L'analyse des soumissions et recommandations appropriées si demandées.

Les plans seront préparés à l'échelle 1:1000 et 1:500 selon les besoins.



3. ESTIMATION BUDGÉTAIRE ET ÉCHÉANCIER

3.1 ESTIMATION BUDGÉTAIRE ET MODE DE RÉMUNÉRATION

L'évaluation à ce jour du coût des services professionnels pour l'ensemble des projets est basée sur notre estimation du temps requis pour accomplir les diverses activités, et exprimée en nombre de jours/hommes, auquel nous avons appliqué un taux d'honoraires "per diem", lequel varie suivant les qualifications et les responsabilités de chaque membre de l'équipe.

Ces taux correspondent au barème proposé par l'Association des Architectes paysagistes du Québec de même qu'aux tarifs minima pour les honoraires professionnels des architectes, ingénieurs et urbanistes établis par l'Arrêté en conseil n^o 2270-77, ainsi que ses mises à jour. A ces coûts en honoraires s'ajouteront les frais directs remboursables, occasionnés par le projet.

Toutefois, l'évaluation globale des montants d'honoraires et des frais a été effectuée à l'intérieur d'une marge d'erreur de 15%. Ces estimés sont exprimés en dollars 1981. Vu la période sur laquelle pourrait s'échelonner les travaux, l'établissement des coûts d'honoraires devra tenir compte de l'augmentation des salaires du personnel affecté à ce projet.

Le mode de rémunération que nous proposons est celui basé sur la méthode horaire, et cette méthode serait utilisée pour l'ensemble des services à rendre à l'intérieur de ces projets.

La facturation sera faite mensuellement, avec pièces justificatives à l'appui. Il est à noter que tous les frais directs à chacun des projets, seront facturés selon le montant réel figurant sur les pièces justificatives.

Les sommes ainsi facturées sont payables (net) dans les soixante (60) jours.

Suivant la nature des travaux à exécuter et la qualité des renseignements disponibles, nous estimons que le budget global (honoraires et frais directs) pour chacune des deux composantes pourrait s'élever à 33 000\$.

Honoraires:	29 000\$
Frais directs:	<u>4 000\$</u>
	33 000\$

Le tableau suivant résume les "taux per diem" de chaque employé.

TABLEAU 1: TAUX D'HONORAIRES "PER DIEM" APPLICABLES
AUX MEMBRES DE L'EQUIPE DE TRAVAIL (1)

<u>Employé</u>	<u>Classification</u>	<u>Taux (2)</u> <u>"per diem"</u>
Richard Morency	Directeur du projet (ing. et urbaniste)	365\$
Elisabeth B. Clément	Chargée de projet (architecte-aménagiste)	260\$
Jos E. Fortin	Technicien senior	205\$
André Vachon	Biologiste intermédiaire	205\$
Alain Lorange	Architecte-paysagiste	210\$
Richard Pelletier	Géographe intermédiaire	180\$
Hélène Gilbert	Biologiste	170\$
Luc Trépanier	Chef d'atelier	180\$
Daniel Bouchard	Dessinateur	130\$
Yves Racine	Technicien	130\$
Micheline Germain	Auxiliaire-technique	95\$

(1) Il est entendu que certains des membres de l'équipe susmentionnés pourront être changés, selon les disponibilités et les besoins, par du personnel de compétence comparable facturé à des taux comparables.

(2) Per diem: $\frac{\text{Salaire annuel} \times 2.25}{1680 \text{ heures}} \times 7 \text{ h/j}$

MINISTERE DES TRANSPORTS



QTR A 141 899